

**Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées
de Hochfelden et environs
Réunion du comité directeur du 15 mars 2016
PROCES VERBAL**

L'an deux mil seize, le quinze mars, le comité directeur du syndicat intercommunal pour la collecte et le traitement des eaux usées de Hochfelden et environs, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de la station de traitement des eaux usées de Schwindratzheim sous la présidence de Georges BECK, président.

Présents :

Monsieur Jean-Marc Ertz (commune de Bosselshausen), Madame Véronique Winckel et Monsieur Jean-François Vogler (commune de Bossendorf), Monsieur Yves Gillig (commune de Gingsheim), Madame Marie-Claire Burger et Monsieur Pascal Rague (commune de Hohfrankenheim), Messieurs Francy Jacob et Sébastien Baumert (commune de Issenhausen), Madame Marie-Claude Roth et Monsieur Jean-Michel Baltzer (commune de Kirrwiller), Messieurs Daniel Lengenfelder et Benoît Jouffroy (commune de Lixhausen), Messieurs Robert Gerber et Gérard Steinmetz-Bornert (commune de Mutzenhouse), Monsieur Pascal Rollet (commune de Schaffhouse sur Zorn), Monsieur Michel Ettlinger (commune de Schwindratzheim), Monsieur Matthieu Schehrer (commune de Waltenheim sur Zorn), Messieurs René Hatt et Pierre Knab (commune de Wickersheim/Wilshausen), Messieurs Francis Guenin et Werner Dudt (commune de Zoebersdorf).

Absents excusés:

Monsieur Jean-Georges Berst (commune de Bosselshausen) qui donne procuration à Monsieur Jean-Marc Ertz,
Monsieur Eric Siefert (commune de Gingsheim),
Monsieur Albert Kern (commune de Geiswiller),
Monsieur Adrien Drulang (vice-président du S.I.C.T.E.U. commune de Hochfelden qui donne procuration à Monsieur Georges Beck,
Monsieur Philippe Ulrich (commune de Hochfelden),
Monsieur Christophe Lutz (commune de Schaffhouse sur Zorn),
Monsieur Valentin Gebhardt (commune de Schwindratzheim) qui donne procuration à Monsieur Michel Ettlinger,
Monsieur Mathieu Wolff (commune de Waltenheim sur Zorn) qui donne procuration à Monsieur Matthieu Schehrer,

Monsieur le Président Georges Beck souhaite la bienvenue aux délégués et les remercie pour leur présence.

Le Président aborde ensuite l'ordre du jour.

Point n° 1 de l'ordre du jour : approbation du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2015

Débat

Le Président soumet le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2015 à l'approbation des délégués. Il demande s'il y a des observations au sujet de ce procès-verbal.

Monsieur Daniel Lengenfelder précise qu'en page 12 il y a une rectification à apporter. En effet, les délais impartis pour se prononcer sur le schéma de coopération communal n'était pas dépassés à Lixhausen.

Le Président le remercie pour cette observation et confirme que cette modification sera prise en compte. L'intervention après correction de Monsieur Lengenfelder est la suivante :

« Monsieur Lengenfelder dit que la commune de Lixhausen ne s'est pas encore exprimée et que les délais ne sont pas dépassés pour éventuellement soutenir la position du S.I.C.T.E.U. Il précise que le sens du

vote de ce soir aura une importance car si nous sommes contre le transfert de la compétence au S.D.E.A., celui-ci en tiendra compte dans le futur ».

Décision

Le comité directeur sur proposition du Président,

Par 26 voix pour,

Adopte le procès-verbal de la séance du comité directeur du 27 novembre 2015

Point n° 2 de l'ordre du jour : débat d'orientation budgétaire

Le contexte juridique

Conformément aux dispositions des articles L.2312-1, L.5211-36, L3312-1, et L4312-1 du code général des collectivités territoriales, les établissements publics administratifs et les groupements de communes comprenant une commune de plus de 3 500 habitants, sont tenus d'organiser un débat d'orientation budgétaire. En effet, pour ces entités, le débat d'orientation budgétaire constitue une formalité substantielle dont l'absence entraîne l'annulation du budget.

Suite au passage à plus de 3 500 habitants de la commune de Hochfelden, le S.I.C.T.E.U. est désormais tenu d'organiser un débat d'orientation budgétaire.

Ce débat doit se tenir au plus tôt 2 mois avant le vote du budget mais laisser suffisamment de temps aux élus pour l'analyser et faire des propositions.

A noter également que selon une décision du tribunal administratif de Versailles, la tenue du débat d'orientation budgétaire le soir même du vote du budget justifie l'annulation de la délibération approuvant le budget.

Il est proposé dans le cadre du débat d'orientation budgétaire de retracer les éléments marquants de l'exercice 2015 et de préciser les orientations pour l'exercice 2016.

Contexte national

Avant d'évoquer les perspectives pour 2016, il est souligné que les perspectives de croissance annoncées pour 2016 sont discordantes selon qu'elles émanent d'instituts Français ou internationaux.

Un cabinet spécialisé (Acdefi) considère en effet, que compte tenu de la pression fiscale, d'un coût du travail trop élevé et d'un marché de l'emploi trop rigide, la France ne dispose pas des structures suffisamment modernisées et réactives pour espérer bénéficier d'une croissance forte malgré la baisse des cours des matières premières. La France demeurera selon ces organismes à la traîne de la zone euro avec une croissance annuelle moyenne de 0,7%.

L'observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) s'attend lui à une croissance de 1,8%. La France devancerait ainsi l'Allemagne (prévision 1,7%) grâce à un nouveau cycle d'investissement qui devrait croître de 4% et l'amélioration des taux de marge des entreprises. Ces perspectives seraient liées à 3 facteurs à savoir, les baisses des prix du pétrole, de l'Euro et des taux d'intérêts.

Le F.M.I , l'OCDE et la commission européenne situent la croissance française dans une fourchette comprise entre 1,3 et 1,5%.

Face à ces points de vue divergents, il y a lieu sans doute lieu de rester prudent compte tenu par ailleurs d'un contexte budgétaire contraint marqué notamment par la baisse voir la suppression des subventions pour travaux et des baisses des dotations bien réelles dont sont frappées les collectivités en général et les communes en particulier.

Retour sur l'exercice 2015

En 2015, les postes majeurs des dépenses d'exploitation ont été les suivants :

- Exploitation de la station d'épuration (contrat LDE) : 265 689,53 € contre 235 531,37 € en 2014, (233 954,26 € en 2013, 227 543,69 € en 2012, 221 552,95 € en 2011, 261 333,84 € en 2010, 200 542,46 € en 2009, 190 066,60 € en 2008, 185 422, 68 € en 2007, 174 929,48 € en 2006 et 216 923 € en 2005), montant auquel il convient de rajouter 1 700,75 € pour les 3 vidanges de la fosse à sable soit un coût total d'exploitation d'un montant de 267 390,28 € contre 237 608,87 € en 2014. Les charges du contrat d'exploitation ont donc augmenté de près de 12,9% alors qu'elles n'avaient augmenté que de 0,67% (+ 1 577 €) entre 2013 et 2014. Cette augmentation est liée à la signature d'un avenant au contrat d'exploitation.

En effet, suite aux travaux d'auto-surveillance, il convenait d'intégrer 15 déversoirs dans le périmètre du service relatif au contrat d'exploitation et de les inscrire à l'inventaire détaillé des équipements du CCTP du contrat initial. En effet, l'exploitation des premières données des déversoirs a montré la nécessité d'un entretien régulier pour éviter que des déchets ne viennent se positionner devant les sondes et n'induisent des données incohérentes.

- Gestion des réseaux d'assainissement par le S.D.E.A. : 103 802,62 € (95 717,10 € en 2014 (88 441,87 € en 2013, 98 295,88 € en 2012, 82 000 € en 2011, 91 924,40 € en 2010, 91 578,05 € en 2009, 87 889,99 € en 2008). Ce coût inclut le solde de l'exercice 2014 soit un montant de 18 802,62 €. Il est rappelé que les postes de relèvement, contrairement à ce qui était le cas avec la CGE, sont désormais inclus dans le contrat de la L.D.E.

Dépenses spécifiques liées à la gestion des boues : Ces dépenses en régression sur une période de 4 ans - 83 827 € 2003, 67 700 € en 2004, 41 778,46 € en 2005 et 11 880 € en 2006 - du fait de la mise en place d'une filière d'épandage), sont nulles depuis 2007 car elles sont également incluses dans le contrat de la L.D.E. En 2008 des dépenses avaient toutefois été nécessaires pour effectuer une opération de déshydratation mobile pour un montant de 37 576,70 € (intempérie du mois de mai). Une opération de déshydratation mobile avait également été engagée en 2009 pour un montant de 27 625 €. En 2010 le S.I.C.T.E.U. a fait réaliser des travaux de modification de la filière boues présentée en comité directeur du 9 juin 2009. Le coût total des travaux de modification de la filière boues s'était élevé à 76 269,01 €. Ces travaux ont permis une meilleure fiabilisation des équipements techniques (moins de pannes et de travaux de renouvellement à l'avenir) et d'obtenir des boues plus stables grâce à un processus de déshydratation mieux maîtrisé.

Le tonnage de boues produit en 2015 s'élevait fin décembre à 1188 tonnes contre 1 104 tonnes en 2014. En 2015, aucune dépense supplémentaire n'a été engagée en matière de gestion des boues.

D'autres alternatives à l'écoulement des stocks de boues peuvent être mises en œuvre telle la méthanisation. Aussi, une étude a été menée afin de déterminer la faisabilité de mise en place d'une telle filière. La réalisation de cette étude d'un montant de 19 500 € h.t. a été réalisée par la Lyonnaise des Eaux. Elle conclut à la non pertinence de mise en place de cette filière en raison des coûts d'investissement élevés et au caractère aléatoires des gisements pour alimenter la filière. La Région Alsace a versée au S.I.C.T.E.U. une subvention d'un montant de 13 650 € pour le financement de cette étude.

La filière boues devrait cependant faire l'objet d'amélioration. En effet, suite à l'augmentation des charges reçues sur l'installation - suite notamment aux travaux réalisés sur le réseau - sa capacité de traitement devrait être augmentée

A cet effet, les propositions suivantes de travaux à réaliser en 2 phases ont été émises :

Phase 1 : mise en place d'une centrifugeuse : (fonctionnement en épaissement ou en outil de déshydratation. Elle s'intégrera parfaitement à la phase 2

Phase 2 : mise en place d'une serre de séchage avec plancher chauffant

Ces travaux permettront globalement :

- d'augmenter la capacité de traitement des boues
- d'avoir une évacuation de boues plus rapide en cas d'arrivée de pollution ou de coulée de boue,

- dès la fin de la première phase :
 - > possibilité de produire des boues non chaulées (à 21%)
 - > de produire des boues chaulées à 35% de siccité
 - > d'extraire plus rapidement les boues
 - > d'augmenter la capacité de traitement des boues

dès la fin de la deuxième phase :

- > de produire des boues sèches non chaulées (80 à 90% siccité) et donc de réduire le tonnage annuel de boues
- > d'ouvrir la diversification pour la valorisation des boues de la STEP

Pour préparer ces travaux, il est toutefois nécessaire de solliciter les services d'un assistant à maîtrise d'ouvrage qui réalisera :

- le cahier des charges global pour les travaux
- l'analyse et la synthèse des offres

Par délibération en date du 7 juillet 2015, le comité directeur avait décidé d'engager ces travaux à la station d'épuration et autorisé le Président à solliciter les services d'un assistant à maîtrise d'ouvrage en vue d'assurer la rédaction du cahier des charges puis l'analyse et la synthèse des offres. Le coût des travaux est estimé à environ 500 000 € h.t. pour la centrifugeuse. Une estimation pour le système de séchage solaire n'est pas disponible à ce jour.

- Intérêts de la dette : 8 979,24 € (11 273,02 € en 2014, 14 816,99 € en 2013, 41 415,49 € en 2012, 34 164,15 € en 2011, 32 691,92 € en 2010, 45 777,02 € en 2009, 79 694,44 € en 2008, 77 181,52 € en 2007, 46 954,86 € en 2006 et 35 935,38 € en 2005). Ce montant correspondant aux intérêts générés par le prêt consolidé 4 826,55 € (7 496,76 € en 2014), les intérêts du crédit pour les travaux 2009 soit un montant de 2 067,75 € contre 2 831,84 € en 2014, et la ligne de trésorerie 2 084,94 € contre 944,42 € en 2014. A noter que les intérêts réglés pour la ligne de trésorerie s'élevaient à 2 353,99 € en 2012, 758,70 € en 2011, 564,02 € en 2010, 786,89 € en 2009, à 2 603,02 € en 2008 et à 11 652,05 € en 2007. Les frais financiers liés à la ligne de trésorerie restent par conséquent dans la fourchette des dépenses constatées à ce titre au cours des exercices passés. En 2014 la ligne de trésorerie n'avait pas été utilisée. Les intérêts versés correspondaient à des indemnités pour non utilisation de la ligne de trésorerie. En 2015, la ligne de trésorerie a été utilisée avec un décaissement maximum d'un montant de 252 700 € en juin 2015. La ligne de trésorerie a été intégralement remboursée en février 2016.
- Travaux d'investissement à hauteur de 690 357,91 € (493 460,03 € en 2014, 281 676,25 € en 2013, 902 507,65 € en 2012, 1 116 509,20 € en 2011, 506 171,71 € en 2010, 881 091,88 € en 2009, 322 463,46 € en 2008, 1 684 381,22 € en 2007, 1 110 890,74 € en 2006 et 1 781 212 € en 2005) dont 679 304,91 € concernent les travaux sur réseaux, 9 593 € des travaux de pose d'un nettoyeur mécanique à la station et 1 460 € l'acquisition et l'installation d'un radiateur dans un local technique.
- A noter également que la Lyonnaise des Eaux a réalisé en 2015 au niveau de la station, des travaux de renouvellement pour un montant total de 46 072 € h.t.. Ces travaux ont porté sur les équipements techniques suivants : Pompe immergée n° 1 de Hochfelden, pompe immergée n° 3 de Hochfelden, pompe immergée n° 2 Schwindratzheim, renouvellement de l'échantillonneur, renouvellement du compresseur à air, renouvellement d'un agitateur et d'un surpresseur du bassin d'aération, renouvellement de l'instrumentation du voile de boue, renouvellement des pompes de recirculation des puits à boue, renouvellement des équipements de la table d'égouttage et des pompes doseuses.

Il est rappelé que les coûts induits par les travaux de renouvellement ne donnent pas lieu à des dépenses supplémentaires puisqu'ils sont prévus contractuellement, dans le cadre du marché de prestation de service conclu avec la Lyonnaise des Eaux.

En 2015, le S.I.C.T.E.U. n'a pas remboursé d'emprunts par anticipation contrairement à 2013 (200 000 €). La dette en capital s'établissait fin 2015 à la somme de 1 068 524,32 € contre 1 162 959,10 € en début d'exercice. Le niveau d'endettement du S.I.C.T.E.U. a baissé d'un peu plus de 8% en 2015. Il est inférieur à celui d'il y a 10 ans qui s'élevait à 1 506 941,19 € et reviendra sous le seuil symbolique du million d'euros fin 2016.

En recettes d'exploitation les postes importants sont constitués par :

- les encaissements de participations pour le financement de l'assainissement collectif d'un montant de 128 474,22 € (76 399,50 € en 2014, 39 518 € en 2013, 131 197,75 € en 2012, 140 371,99 € en 2011, 103 699,85 € en 2010, 58 752,32 € en 2009, 128 008,44 € en 2008). Ce montant est supérieur aux prévisions budgétaires (75 000 €) du fait de l'avancement soutenu des constructions au lotissement « Les Terrasses de la Zorn » à Schwindratzheim. Il devrait se situer au même niveau en 2016.
- Le montant brut des redevances d'assainissement collectif au titre de l'exercice 2015 s'élève à 533 509,39 €. Le montant net s'élève à 531 002,77 € (519 672,85 € en 2014, 491 838,57 € en 2013, 511 053,80 € en 2012, 489 609,63 € en 2011, 645 483,61 € en 2010, 518 903,95 € en 2009 et 438 767,66 € net sur la période 2008), après déduction des dégrèvements d'un montant de 2 506,62 € (11 498,10 € en 2014). Les recettes au titre de la redevance d'assainissement collectif ont donc augmenté d'un peu plus de 2%. Il est rappelé que pour 2015, le comité directeur avait augmenté la redevance d'assainissement collectif de 2,5% de 1 € la part fixe annuelle.
- La redevance d'assainissement non collectif d'un montant de 3 700 €. Par délibération du 16 octobre 2012, le S.I.C.T.E.U. a instauré cette redevance pour financer les coûts de fonctionnement du service d'assainissement non collectif pour la période 2013 à 2016 inclus. Le montant de la redevance s'établit à 50 € h.t./an.
- La prime d'épuration versée par l'Agence de l'Eau s'élève à 58 127 € (48 976 € en 2014, 54 317 € en 2013, 66 602 € en 2012, 75 552 € en 2011, 59 036 € en 2010, 44 264 € en 2009, 70 335,14 € en 2008). Cette prime ne comporte plus la part « aide au bon fonctionnement » supprimée par l'Agence de l'Eau à compter de l'année 2007.
- Les contributions eaux pluviales des communes d'un montant de 183 175,46 €.
- Les recouvrements pour travaux d'un montant de 45 792,05 € (eaux pluviales rue de la Montée à Zoebersdorf),
- Les subventions pour les contrôles des rejets industriels de la Case aux Epices (1 707,20 €), la subvention de la Région Alsace pour l'étude « méthanisation » (13 650 €) et le solde de la subvention pour le diagnostic sur les pratiques environnementales des entreprises (22 258,61 €).
- La participation aux frais de traitement et de transport des effluents de la Case aux Epices (51 887,52 €).
- Les recettes d'investissement sont constituées par des subventions d'un montant total de 217 441,15 € provenant en totalité de l'Agence de l'Eau (141 480 € pour les travaux de déconnexion des bassins versants, 60 121,15 € pour les études préliminaires et la maîtrise d'œuvre du programme pluriannuel et 15 840 € pour les travaux d'auto-surveillance. Au titre de l'auto-surveillance, le S.I.C.T.E.U. est encore en attente du versement d'une subvention d'un montant de 29 250 € du Conseil Départemental.
- L'excédent de fonctionnement capitalisé d'un montant de 150 000 €.

Perspectives 2016

Résultats et moyens financiers

Investissement

Les résultats prévisionnels de l'exercice 2015 se présentent comme suit :

Excédent de fonctionnement : 92 885,65 € (170 910,88 € en 2014)

Excédent d'investissement : 252 320,86 € (485 847,07 € en 2014)

Les amortissements pour 2016, s'établissent à 359 614 €

En supposant une affectation du résultat 2015 à hauteur de 50 000 €, le S.I.C.T.E.U. disposera de moyen financier d'un montant arrondi à 661 000 € pour faire face aux investissements.

Aides financières à percevoir

Subventions

Les soldes des subventions d'investissements escomptées après achèvement complet des travaux s'élèvent à :

AERM – programme pluriannuel : études préliminaires, auto-surveillance, déconnexion de bassins versants et maîtrise d'œuvre : 37 000 €

CD 67 - travaux d'auto-surveillance : 29 000 €

AERM – travaux de déconnexion de bassins versants et élimination des eaux claires parasites : 300 000 €

Montant total arrondi subventions : 366 000 €

Montant total des recettes escomptées : 1 027 000 €

Travaux d'assainissement

En 2016 les opérations d'investissements engagées et restant à solder dans le cadre du programme pluriannuel sont les suivants :

Hohfrankenheim – rue des Vergers : 193 218,60 € h.t.

Gingsheim – rue Principale, rue du Stade, rue des Chasseurs : solde 60 000 € h.t.

Artelia – solde honoraires programme pluriannuel 176 500 € h.t.

Sorelife – solde inspections télévisées : 3 700 € h.t.

Les autres travaux du programme pluriannuel et hors programme pluriannuel (rue de l'Ecole à Hohfrankenheim) sont achevés ou nécessitent encore quelques travaux de finition à savoir à Bosselshausen (reprise de plantations et d'enrobés), à Schaffhouse sur Zorn, à Waltenheim sur Zorn et à Kirrwiller. Le bilan définitif sera établi après achèvement des travaux rue des Vergers à Hohfrankenheim.

A ce jour, les travaux hors programme pluriannuel engagés sont les suivants :

Gingsheim : réhabilitation d'un collecteur rues des Jardins et des Vergers : 24 000 € h.t.

Hochfelden – extension du réseau d'assainissement rue des Hirondelles : 30 000 € h.t.

Wickersheim – déplacement réseaux rue du Foyer MO solde : 4 000 € h.t.

Montant total estimé des travaux d'assainissement : 491 500 € h.t.

A engager en 2016

Une réflexion suivie de décisions devra être menée en 2016 dans les domaines suivants :

Pratiques environnementales des entreprises :

Suite à l'étude menée par Artelia des propositions ont été émises à savoir :

- Incitation à la mise en place de bacs à graisses. Le montant des investissements est estimé à 13 000 € h.t. au maximum et à 1 000 € en fonctionnement (visite des entreprises)
- Réalisation d'une campagne annuelle de vidange des séparateurs d'hydrocarbures pour un coût estimé à 1 200 € h.t.
- Réalisation d'une campagne de communication auprès des professionnels pour un coût estimé à 3 500 € h.t.

Montant total estimé : 18 700 €

Amélioration de la filière à boues (délibération du comité directeur du 7 juillet 2015)

Suite à l'augmentation des charges reçues sur l'installation, la filière boue devrait être améliorée et sa capacité de traitement augmentée. L'objectif visé est de pouvoir évacuer plus rapidement les boues en cas d'arrivée de pollution ou de coulée de boue et d'obtenir des boues non chaulées d'une siccité de 80 à 90% afin d'en réduire le tonnage annuel.

Les travaux proposés sont dans une première phase la mise en place d'une centrifugeuse pour un coût estimée à 500 000 € h.t. et dans une deuxième phase la mise en place d'une serre de séchage avec plancher chauffant. Le coût de la serre n'est pas connu à ce jour. Ce projet nécessitera la mise en place d'une assistance à maîtrise d'ouvrage qui établira le cahier des charges et l'analyse des offres.

Coût des travaux 2016 estimé à : 500 000 €

Déplacement d'un réseau rue du Foyer à Wickersheim

Le S.I.C.T.E.U. a décidé de déplacer en domaine public une partie des réseaux d'assainissement situés en aval de la rue du Foyer. Ces réseaux traversent actuellement des parcelles privées. Le coût des travaux maîtrise d'œuvre incluse est estimé à 177 500 €. Le Président a toutefois négocié avec le propriétaire et une cession de l'emprise occupée par le réseau d'assainissement est envisageable pour un montant estimé à environ 42 000 € frais inclus. Cette opération pourra donc être abandonnée.

Divers

Mise en place d'un S.I.G. : 11 000 € h.t.

Outil de gestion des inspections télévisées : 10 000 € h.t.

Mise en place de servitudes pour canalisations en domaine privé (assistance) : 12 000 € h.t.

Elaboration d'une étude de conception portant sur une opération groupée de réhabilitation de dispositifs d'assainissement non collectif : 32 000 € h.t.

Montant total des travaux engagés et à engager : 1 117 200 € h.t.

Fonctionnement

Les recettes d'exploitation devraient globalement rester stables. Elles sont en première approche estimées comme suit :

Excédent de fonctionnement : 42 000 €

Refacturation de travaux : 117 254,04 € (Geiswiller - travaux rue de la Fontaine : 11 865 € / Hohfrankenheim rue de l'Ecole : 105 389,04 €)

Redevance d'assainissement collectif : 520 000 €

Participation pour le financement de l'assainissement collectif : 75 000 €

Redevance d'assainissement non collectif : 3 700 €

Contributions eaux pluviales : 195 000 €

Prime de résultat AERM : 50 000 €

Participation Case aux Epices : 35 000 €

Amortissements subventions : 155 619 €

Total estimé : 1 193 573 €

Charges à caractère général : 310 000 €

Charges de personnel : 46 000 €

Reversement AERM : 2 700 €

Dotations aux amortissements et provisions : 369 614 €

Charges de gestion : 356 500 €

Charges financières : 4 015 €

Titres annulés : 13 000 €

Total estimé : 1 101 829 €

Exploitation de la station d'épuration : Les frais d'exploitation sont en augmentation du fait de la prise en compte dans le cadre du contrat d'exploitation de la surveillance et de l'entretien d'une quinzaine de déversoirs d'orage. Le coût supplémentaire s'établit à environ 48 000 € par an.

La dette en capital passe de 1 162 959,20 € en 2014 à 1 068 524 € à fin 2015 soit une baisse d'environ 8%.

Les taux actuels (Euribor 3 mois et 1 an) sont très favorables.

Ainsi le taux du crédit relais consolidé souscrit en 2006 d'un montant initial de 1 500 000 € au taux de 4,95% contracté pour les travaux de reconstruction de la station d'épuration et des travaux d'élimination des eaux claires parasites passe de 0,525% au taux de 0,260% au 1^{er} janvier 2016.

Par ailleurs, le taux du crédit souscrit en 2009 d'un montant initial de 600 000 € au taux initial de 1,637% pour des travaux d'amélioration des réseaux passe de 0,919% en 2015 à 0,900% en 2016.

Le montant des intérêts acquittés en 2015 au titre de ces emprunts s'élevait à 6 600 € en 2015. Ce montant sera ramené en 2016 à la somme prévisionnelle de 4 013 €.

A relever enfin que des interventions d'entretien du matériel roulant seront nécessaires en 2016. Le coût des interventions de maintenance est estimé à 6 000 € (véhicules utilitaire (fuite d'huile et Merlo (vérification du circuit électrique, remplacement des joints du vérin et des flexibles).

Compte tenu des éléments ci-dessus, il sera proposé en 2016 d'achever totalement l'ensemble des travaux engagés, de réaliser les actions proposées suite au diagnostic sur les pratiques environnementales des entreprises, de régler la question foncière rue du Foyer à Wickersheim et de mettre en œuvre les diverses actions proposées en divers (S.I.G, outils de gestion des inspections télévisées...).

Concernant l'amélioration de la filière boue, il est proposé de se limiter en 2016 à l'étude tant pour la centrifugeuse que pour le système de séchage afin d'être en mesure de prendre une décision fin 2016 sur la base d'un projet bien étudié pour, le cas échéant une mise en œuvre en 2017.

L'année 2016 pourra ainsi être mise à profit pour procéder au remboursement partiel par anticipation du capital des emprunts en cours, tout en provisionnant des recettes pour les investissements à réaliser en 2017.

Le montant du capital remboursable par anticipation est évalué à 150 000 €. Le montant des provisions qui pourraient être constituées pour les futurs travaux d'amélioration de la filière boue sont estimés 250 000 €.

Débat

Le Président s'interroge si on peut parler de croissance en France. Avec nos lois, notre politique économique, nos règles pléthoriques nous avons un an de retard sur les autres pays européens. Ce système inhibe la croissance. Or, moins de croissance veut dire moins de rentrées fiscales, moins de dotations et moins de subventions et donc moins de possibilités pour l'investissement au niveau des collectivités.

Vu sous un autre angle, les réformes en cours nous incitent à travailler autrement.

Concernant le S.I.C.T.E.U., en l'état actuel des textes, notre absorption est programmée à l'horizon 2020. En novembre dernier on vous a demandé de délibérer sur notre transfert au S.D.E.A. et on nous avait fait savoir que « la messe était dite ». Pour ma part, j'aurais préféré que la communauté de communes reprenne cette compétence afin de préserver la proximité et de garder la capacité de décision au niveau local.

Vu la tournure des événements en novembre dernier, j'avais pensé que l'affaire était réglée et que le S.I.C.T.E.U. allait d'office être intégré au S.D.E.A.

Le comité directeur avait toutefois voté contre le projet de schéma de coopération communal proposé. Actuellement, les choses semblent évoluer dans un sens favorable pour nous.

En effet, suite à une réunion au niveau de l'AMF, il semble que le Préfet n'ira pas à l'encontre des décisions des élus. En l'espèce, il irait donc dans le sens de la décision du S.I.C.T.E.U. puisque le S.I.C.T.E.U. a été retiré de la liste des syndicats à intégrer au S.D.E.A.

Donc en l'état actuel des choses, le S.I.C.T.E.U. peut continuer à fonctionner sauf revirement de la commission départementale de la coopération communale qui se réunira dans quelques jours.

Le Président revient ensuite sur l'exercice 2015. Les travaux du programme pluriannuel sont quasiment achevés. Seuls restent à faire quelques travaux de finition. L'unique chantier en attente est celui de la rue des Vergers à Hohfrankenheim. L'enquête publique est achevée. Le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à ces travaux. Le chantier pourra donc être engagé prochainement. Je me dois ici de souligner l'excellent travail effectué par le commissaire-enquêteur qui a vraiment étudié le dossier à fond et rendu un rapport technique de première qualité.

Madame Marie-Claire Burger souligne que les riverains sont impatients et attendent le démarrage prochain des travaux.

Le Président informe ensuite les délégués que le grand dossier à venir sera celui de l'amélioration de la filière de traitement des boues. Nous avons nettement amélioré la collecte nous aurons donc davantage de boues à traiter. Le système de traitement devra donc être plus performant.

A cet effet, il propose de réaliser une étude de faisabilité en 2016 afin de donner le temps d'une réflexion sérieuse dans la perspective de travaux en 2017. Ces travaux porteraient sur la mise en place d'une centrifugeuse et de pompes plus puissantes ainsi que d'un système de séchage solaire avec plancher chauffant.

Au niveau de l'endettement le S.I.C.T.E.U. est bien loti. Le montant des intérêts acquittés est de 8 900 € pour un encours de la dette de plus d'un million d'euros. Nous avons actuellement un emprunt au taux de 0,26% et un deuxième au taux de 0,90%. De tels taux ne peuvent plus être obtenus aujourd'hui. Le Président propose donc de ne pas rembourser nos emprunts par anticipation et de mettre à profit l'année 2016 pour renforcer les possibilités d'autofinancement.

La proposition pour 2016 est de constituer des financements pour 2017. Il conviendrait donc de limiter nos investissements aux engagements pris dans le cadre du programme pluriannuel plus quelques petites opérations.

Il faudra aussi reprendre le dossier de l'assainissement non collectif. De nombreuses fosses ont été rénovées mais il en reste une bonne soixantaine qui devrait être mise aux normes. Nous ferons donc un état des lieux assorti de propositions de travaux.

A Wickersheim, la situation rue du Foyer s'est également débloquée grâce à l'intervention de notre collègue délégué et Maire de Wickersheim Monsieur René Hatt.

Le S.I.C.T.E.U. pourra acheter la parcelle traversée par l'un de nos collecteurs et évitera ainsi des travaux coûteux (177 000 €) pour dévier le tracé du réseau.

Dès que le S.I.C.T.E.U. sera propriétaire du terrain il mettra en place une servitude et revendra le terrain au voisin qui en contrepartie consentira au S.I.C.T.E.U. une servitude sur ses terrains en aval également traversés par le réseau public d'assainissement.

Le Président engage ensuite un débat et demande aux délégués s'ils ont des souhaits ou des propositions à formuler.

Monsieur Daniel Lengenfelder demande si le SIG proposé par Artélia est compatible avec celui de la communauté de communes.

Le Président répond qu'il s'agit d'un logiciel « libre » d'où le coût modique. Renseignement sera pris auprès de Artelia pour voir s'il est compatible. Il souligne ensuite que la communauté de communes dispose depuis plusieurs années des plans en version informatique des réseaux d'assainissement. Elle pourra les intégrer sans problème à son propre SIG.

Monsieur Michel Ettlinger informe le Président que les débordements du réseau rue de l'Eglise restent à régler. Il y aurait un problème au niveau du raccordement.

Le Président répond qu'il convient de distinguer les problèmes liés au bassin versant qui devront, vu leur ampleur, être traités lors d'un prochain programme pluriannuel, des travaux liés à un problème de réseau. Le Président demandera à Monsieur Schmaltz de voir sur place la nature du problème soulevé rue de l'Eglise.

Madame Marie-Claire Burger et Monsieur Pascal Rague délégués de Hohfrankenheim, informent le Président que suite à des travaux rue des Prés, on constate des remontées d'eau jusque sous la grille d'un avaloir et parfois même des débordements. Le problème semble lié à la configuration du réseau (dispositif de chute qui arrive à angle droit sur le collecteur).

Le Président demandera à un technicien de voir le problème sur place puis de proposer des solutions.

Monsieur Robert Gerber délégué de la commune de Mutzenhouse demande qu'une inspection télévisée soit effectuée rue des Roses, place des Lilas et rue Sainte Blaise. Cette demande est prise en compte.

Monsieur René Hatt demande qu'il soit vérifié si les immeubles Stieber Jean et Muller Jean-Louis rue du Foyer à Wickersheim sont bien raccordés au réseau collectif. Il semblerait que des fosses septiques subsistent encore au niveau de ces bâtiments.

Les modalités d'assainissement de ces bâtiments seront vérifiées dans le cadre du diagnostic de conformité courant 2016.

Le comité directeur prend acte du débat d'orientation budgétaire et des orientations préconisées pour 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h38.